

# Règlement du concours photo international 2025



**À l'occasion de ses 24<sup>e</sup> Semaines de la Photo**, l'organisation (PCP) invite les photographes amateurs et professionnels à participer à son concours photo international ayant pour thème général "Biodiversité, nos futurs". Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée à l'Espace des Arts aux Pavillons-sous-bois 93320 lors de **la 24<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 4 au 19 octobre 2025**.

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, afin de favoriser la prise en compte de la biodiversité et ainsi promouvoir l'engagement en faveur de la protection du vivant.

## ■ Conditions générales de participation

Le concours est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

## ■ Thème

Le thème concerne la Biodiversité.

Les images présentées devront permettre d'appréhender l'interaction entre l'Homme et son environnement (faune, flore, paysage...).

Ces interactions pourront concerner la nature seule, l'industrie, les loisirs, les transports, l'alimentation, la ville, l'agriculture, etc.

Pour la photographie urbaine, on pourra s'intéresser à la faune, la flore et l'environnement.

Pour la nature sauvage, il faudra mettre en valeur l'interaction entre espèces, la protection des espèces...

Les images retouchées et les montages sont autorisés.

L'Intelligence Artificielle est interdite pour réaliser des photos

## ■ Inscription - Fourniture des œuvres – Exclusions

**Date d'inscription avec dépôt/envoi des photos : jusqu'au 31 juillet 2025.**

**Chaque participant pourra présenter au maximum 8 photographies.**

Frais d'inscription : 2 € / photo – Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit. Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

L'inscription et le dépôt des photos se font obligatoirement sur le site du PCP à l'adresse

<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/inscription-concours-sdlp/>

L'auteur ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d'une précédente édition.

Les auteurs mineurs, âgés de moins de 18 ans, au jour de l'inscription doivent obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours et à l'exposition et accepter le présent règlement. Celle-ci doit être envoyée à l'adresse : [concours@photo-club-pavillonnais.fr](mailto:concours@photo-club-pavillonnais.fr)

### **Fichiers demandés :**

Les images déposées (couleur ou/et noir et blanc) devront être :

Au formats JPEG/JPG > Sans marges, ni signature > Au rapport **3:2**.

Dimensions des fichiers : entre 4500 et 6500 pixels sur le plus grand côté. 10 Mo maximum.

Sans bordure, filigrane ou signature

Seront exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Les photos ne respectant pas les conditions ci-dessus.
- Les photos hors sujet.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique du concours. Les décisions du Jury sont sans appel.

## **■ Engagements et autorisations**

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur des photographies. Il doit être dépositaire des droits liés aux images qu'il présentera au concours et sera seul responsable de tous les droits relatifs aux images qu'il présente. Il garantit l'organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

Le participant autorise le Photo Club Pavillonnais à reproduire et à exposer ses œuvres dans des expositions intérieures ou extérieures hors Semaines de la Photo.

Le participant concède à titre gratuit et autorise le Photo Club Pavillonnais à reproduire et à exposer ses œuvres dans des expositions intérieures ou extérieures hors Semaines de la Photo. Il consent également à ce que les photos soumises puissent être utilisées par celui-ci pour promouvoir le concours, la manifestation, avec citation du nom de l'auteur, dans le cadre de publications web ou papier. Il consent également à la publication des photographies dans la presse.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

## **■ Critères de sélection et résultats**

Un jury évaluera la qualité artistique du cliché et son lien avec le thème proposé. Seront notamment pris en compte le cadrage, la qualité, l'originalité de la prise de vue, la gestion de la lumière mais aussi le « caractère » de la photographie.

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site du Photo Club Pavillonnais

<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/semaines-la-photo-pavillons-sous-bois/>

Les auteurs des photos primées seront avertis avant la publication des résultats.

## **■ Récompenses**

Le Jury attribuera 3 prix.

**1<sup>er</sup> prix : 1000 €      2<sup>e</sup> prix : 400 €      3<sup>e</sup> prix : 200€**

Des Mentions supplémentaires pourront être décernées et récompensées.

## ■ Exposition

En vue de réaliser l'exposition du concours, notre partenaire Vision 360, laboratoire professionnel, sera chargé des tirages photo, format 40 cm x 60 cm, suivant les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés.

À l'issue du jugement qui aura lieu en septembre, chaque photographe dont la/les photos sont sélectionnées sera informé de son résultat.

Le Photo-Club-Pavillonnais prend à sa charge le coût des tirages exposés.

Les tirages resteront propriété du PCP.

## ■ Remise des Prix

L'ensemble des participants ainsi que les lauréats sont conviés à la Remise des Prix le samedi 18 octobre 2025 après-midi à l'Espace des arts aux Pavillons-sous-Bois 93320..

## ■ Loi informatique, fichiers et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

**[contact@photo-club-pavillonnais.fr](mailto:contact@photo-club-pavillonnais.fr)**.

## ■ Responsabilité

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Ce règlement est disponible sur le site Internet du Photo-Club-Pavillonnais (**<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/inscription-concours-sdip/>**).

Renseignements : **[contact@photo-club-pavillonnais.fr](mailto:contact@photo-club-pavillonnais.fr)**.

## ■ Réductions partenariat

À l'occasion du concours :

Notre partenaire VISION 360 fait bénéficier les participants d'une réduction de 20 % sur l'ensemble des travaux photos commandés sur son site **[www.vision-360.net](http://www.vision-360.net)** (code réduction : **PCPPART**).

